

Nous, association nationale des écoles supérieures d'art et de design –représentante des quarante-quatre écoles sous tutelle du ministère de la Culture – alertons les candidates et les candidats à l'élection présidentielle sur la situation douloureuse de ces écoles publiques et les interrogeons sur les mesures qu'ils peuvent s'engager à prendre.

13 MESURES INDISPENSABLES POUR LES ÉCOLES D'ART ET DESIGN

Héritières d'une tradition séculaire, conjuguant savoir-faire historiques et contemporains, les quarante-quatre écoles supérieures d'art et de design publiques sont au cœur de l'écosystème de la création. Nées pour la plupart d'entre elles au XVIII^e siècle, elles constituent le plus ancien réseau d'établissements d'enseignements artistiques du pays. Dix sont des établissements nationaux; trente-quatre des écoles territoriales sous statut d'EPCC. **La tutelle du ministère et la délivrance de diplômes nationaux**, conférant grades de licence et de master, **fondent l'unité du réseau et constituent la garantie de la qualité des formations.**

Alors que les écoles d'art et de design ont su relever le défi de leur intégration dans le système LMD –notamment sur le volet des troisièmes cycles et de post-diplômes professionnalisants–, que leurs concours d'entrée accueillent un nombre toujours croissant de candidats, leur situation financière, juridique, sociale se dégrade. L'État reste aveugle et sourd à ces difficultés, laissant les établissements dans un isolat. **Nous attendons du ministère de la Culture qu'il assume véritablement son rôle de tutelle et sa responsabilité, tant au sein des conseils d'administration qu'au niveau de ses missions régaliennes, à la mesure des ambitions souhaitées.**

Le monde économique et industriel a toujours puisé ses ressources auprès des artistes lors des grands sauts technologiques et sociétaux. L'importance croissante de l'image dans notre société rend d'autant plus prégnant le défi majeur que constitue la création comme matière première propre au renouvellement des formes. Lieux de l'émergence et premier bassin d'emploi des artistes, les écoles d'art et de design méritent un investissement de l'État tout autant que les artistes méritent de vivre de leur travail.

Nous attendons de l'État qu'il soit garant de l'égalité républicaine et de l'accessibilité de l'enseignement public. La finalisation de la réforme LMD, conformément à la loi, ne peut plus attendre, car le *statu quo* met en danger les diplômes et place les enseignants dans une situation indigne. Finaliser cette réforme est indispensable mais ne doit en aucun cas remettre en question la préservation du modèle non académique propre aux écoles d'art pour la recherche et le troisième cycle, seul opérant dans les milieux professionnels: des diplômes portés et pilotés par des artistes et des designers.

1. Quelle tutelle du ministère de la Culture pour quelle gouvernance des EPCC ?

Constats

- depuis 10 ans** 34 écoles territoriales délaissées par le ministère :
- gel des dotations de l'État depuis la création des EPCC, carence dans le suivi de l'évolution des charges administratives et des coûts (GVT, inflation, prélèvement à la source, URSSAF, évolution des cadres d'emploi, des cotisations, du point d'indice...);
 - établissements abandonnés en termes d'accompagnement technique, d'information, de connexion avec les directives de l'État, d'appui dans les financements, etc. — négligence renforcée pendant la crise sanitaire ;
 - inégalité territoriale de la répartition des dotations de l'État ;
 - crise de vocation des directeurs.

4 mesures pour les 34 écoles territoriales

- 1 Organiser urgemment une concertation nationale État/collectivités territoriales.
- 2 Réaffirmer, conformément aux statuts des EPCC, la co-responsabilité de l'État s'agissant de la soutenabilité financière des établissements.
- 3 Augmenter les dotations de l'État et instaurer une répartition équitable en fonction du nombre d'étudiants.

Sources

- Rapport Sénat, 2012
- Rapport Sénat, 2018
- Rapport Cour des comptes, 2021

- depuis 10 ans** Inégalité de traitement des étudiants : l'État ne finance pas l'exonération des frais d'inscription des boursiers des écoles territoriales.

- 4 Imposer l'exonération des frais d'inscription des étudiants boursiers dans les établissements publics, avec un financement de l'État.

- Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement
- Amendements rejetés Assemblée nationale PLF, 2020, 2021, 2022

2. Quelle stratégie pour l'enseignement supérieur et l'économie des arts visuels ?

Constats

depuis 20 ans Réforme LMD inachevée du point de vue administratif : alors que les missions des enseignants des écoles territoriales relèvent de l'enseignement supérieur et que les diplômes délivrés sont les mêmes que ceux délivrés dans les écoles nationales, le statut de ces enseignants est équivalent à celui des enseignants du secondaire : certains sont même concernés par le décret de revalorisation des traitements du 23 décembre 2021 destiné à apporter aux agents publics les moins bien payés un traitement équivalent au SMIC.

depuis 10 ans Réforme LMD inachevée du point de vue pédagogique :

- non-reconnaissance des diplômes de 3^e cycle, pourtant financés par l'État ;
- absence de statut des étudiants de 3^e cycle.

depuis 10 ans

- Absence de soutien différencié de l'État enseignement supérieur public *versus* enseignement privé (promotion, rayonnement de la France, etc.).
- Sous-financement des missions de base, budget sous-évalué par rapport aux nouvelles missions et injonctions (recherche, HCERES, vie étudiante, inclusion, formation continue, apprentissage, EAC, attractivité internationale, etc.).
- La crise sanitaire a eu un triple effet : une aggravation de la précarité des étudiants, une raréfaction et une augmentation des coûts des matériaux neufs, une mise en évidence de l'urgence de la transition écologique. Penser autrement la production en art et en design devient un impératif.
- Un nombre conséquent d'écoles occupent des locaux insalubres, anciens et énergivores.

depuis 10 ans Inégalité de traitement entre les domaines de la création :

- sous-évaluation et sous-dotation de l'économie des arts visuels ;
- absence de statut social des artistes.

9 mesures pour les 44 écoles

5 Réformer le statut des enseignants des écoles territoriales avec égalité de traitement par rapport aux écoles nationales.

6 Créer un diplôme national de 3^e cycle par le ministère de la Culture.

7 Augmenter le financement de la recherche par des dotations pérennes structurelles.

8 Promouvoir le service public de l'enseignement supérieur de la Culture.

9 Augmenter les subventions de fonctionnement pour charge de service public et financer l'ingénierie de réponse aux programmes européens et appels à projets pointus.

10 Accompagner financièrement et techniquement les écoles en fonction de l'évolution des coûts, des missions et des réglementations (transition numérique, écologique, inclusion handicap, certifications, mise en place de l'apprentissage, formation continue, numérisation des données, etc.).

11 Créer un fonds destiné à financer la rénovation des écoles pour accéder à la sobriété énergétique.

12 Créer un statut social et des conditions de travail dignes pour les artistes.

13 Accompagner les diplômés des écoles publiques pendant 5 ans après le diplôme.

Sources

- Rapport Tuche, 1982
- Rapport Imbert, 1998
- Rapport CNESER, 2010
- Rapport AERES, 2011
- Rapport du Gouvernement au Parlement 2015 (loi Fioraso, 2013)
- Loi LCAP, 2016,
- Rapport CSFPT, 2018
- Mission flash Assemblée nationale, 2019
- Courriers des présidents d'EPCC et courrier du président de France urbaine adressés au Premier Ministre, 2019
- Avis députés et sénateurs PLF, 2020, 2021, 2022
- Cour des comptes, 2021

- Rapport Imbert 1998
- Rapport Dupin/Bernard/Réol 2019
- Amendements rejetés Assemblée nationale PLF 2020, 2021, 2022

- Sondages LPPR, Sociétés savantes académiques de France, 2019
- Rapport HCERES sur l'ANR, 2019
- Rapport Sénat sur l'ANR et le financement de la recherche sur projets, 2020
- Cour des comptes audit flash recherche, 2021

- Mission Assemblée nationale, 2012
- Rapport du Gouvernement au Parlement, 2017
- Rapport Racine, 2020
- Rapport Commission européenne, 2020

Concevoir autrement la production en art et en design est aujourd'hui une nécessité : repenser la relation création/matérialité dans un contexte de raréfaction des ressources, développer les innovations en arts visuels pour participer à la transition écologique, faire évoluer le rapport à la productivité et au temps pour améliorer les conditions de travail, tels sont les impératifs qui s'imposent aux

établissements d'enseignement supérieur en art et en design. Si la conduite du changement est réellement au centre des préoccupations de l'État, comment concrètement répondre à ces enjeux de transformation économique, sociale, écologique ? Comment rendre nos établissements innovants, sobres, accessibles et inclusifs, s'ils sont déjà submergés et sous-financés dans leurs missions de base ?